

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 octobre 2019

Les mesures « gilets jaunes » ne doivent pas être prises sur le budget des hôpitaux !

Non à l'article 3 « anti-Veil » du PLFSS.

Depuis sa création, le financement de la Sécurité sociale est autonome par rapport au budget de l'État. La loi dite « Veil » de 1994 inscrit ce principe dans la législation française.

Or, le **gouvernement vient de mettre fin à cette tradition législative**. La conséquence directe sur le budget de la Sécu cette année a été la non-compensation des recettes perdues avec les mesures « gilets jaunes ».

Nous considérons que cette volonté gouvernementale est cynique et dangereuse. **Cynique**, car elle cherche à faire peser la responsabilité du creusement du déficit de la Sécu sur un mouvement social. **Dangereuse**, car elle crée un précédent historique qui inaugure à terme un accaparement par l'État du budget de la Sécurité sociale.

Cette évolution serait catastrophique et est inacceptable. Le financement de la santé de la population ne peut être confié au Ministère de l'Économie et des Finances. Il ne peut répondre qu'à des logiques **purement comptables**.

L'esprit de l'après-guerre était de créer une Sécurité sociale universelle, gérée par les assurés sociaux et financée par les cotisations versées par les travailleurs et les entreprises. Cet esprit souhaitait garantir que l'État ne se serve pas de la Sécu pour servir des intérêts politiques ou bien financiers.

Les mesures prises par le président ne doivent pas aggraver le déficit de la Sécu qui se creuse cette année de 5,1 milliards d'euros. Nous trouvons cette stratégie profondément injuste, car elle revient finalement à récupérer l'argent donné d'un côté

en réduisant l'offre de soins à la population de l'autre. Pour rappel, l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) prévu par ce PLFSS 2020 est de +2,3% là où les dépenses de santé progressent en moyenne de **+4% par an** depuis une dizaine d'années, ce qui conduit à une **économie sur la santé d'environ 4,3 milliards** d'euros pour 2020.

À l'heure où les hôpitaux sont en crise, ce n'est pas le budget de la santé qui doit servir à augmenter le pouvoir d'achat !

L'austérité budgétaire appliquée à la santé doit cesser. L'hôpital public a été la première victime de cette politique, les dépenses y étant plus faciles à comprimer qu'en médecine de ville. Les soignants, dont les **internes** sont les chevilles ouvrières, ont vécu au plus près cet **acharnement sur les services hospitaliers**.

L'ISNI représentant les internes de 21 subdivisions et le CIU regroupant 269 services d'urgence en grève s'allient pour demander le retrait de l'article 3 « anti-Veil ».

Contacts presse :

Justin BREYSSE – Président de l'ISNI – president@isni.fr | 06.50.67.39.32

Candice LAFARGE – Vice-secrétaire du Collectif Inter Urgences –
interurgences@gmail.com | 06.17.59.52.24